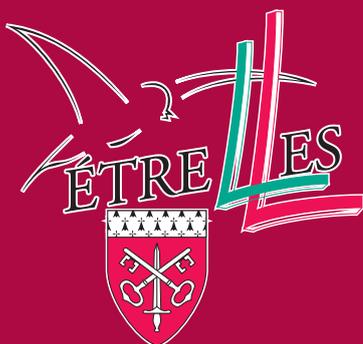


L'Étrellois

BULLETTIN MUNICIPAL / N°71 / FEVRIER 2017



DOSSIER

**BILAN ENQUÊTE
ESPACES VERTS**

**POUR LE PROCHAIN Etrellais,
DÉPÔT DES ARTICLES
LE 12 MAI 2017
DERNIER DÉLAI. SORTIE PRÉVUE
DÉBUT JUILLET.**

Rappels :

Pour les associations **une demi-page et 2 photos maximum**
Articles signés par les auteurs

Fournir des fichiers word et non des fichiers PDF.

2 possibilités :

• envoi par mail à la mairie : mairie.etrailles@wanadoo.fr

Ou

• dépôt par clé USB à la mairie.

MAIRIE

Horaires d'ouverture

Lundi : 14h00-17h00

Mardi, mercredi, vendredi
9h00-12h15 et 14h00-17h00

Judi : fermée (pas de permanence téléphonique)

Samedi : 9h00-12h00

Tél. 02 99 96 62 11

Fax 02 99 96 53 37

Mail : mairie.etrailles@wanadoo.fr

Site internet : www.ville-etrailles.fr

Pensez à vous inscrire à la newsletter

Permanences en Mairie

Mme le Maire : Le matin (sauf le mercredi)

Rencontre 1^{er} adjoint et élue CCAS :

1^{er} samedi du mois en mairie
de 10h30 à 12h

Autres adjoints sur rendez-vous.

Bulletin municipal d'information quadrimestrielle
Dépôt légal : 4^e trimestre 2016

Directeur de la Publication :

Mme Le Maire d'Etrellais M.C. Morice

Comité de rédaction : Monique Le Solliec,

Stéphanie Savatte, Stéphane Davenel,

Guy Rousselet, Nicolas Turmeau,

Jean-Pierre Garnier.

Conception et impression :

Imprimerie Morvan-Fouillet - Vitré

Édito du Maire



2017 file déjà à vive allure et à l'heure où vous lirez ce nouveau numéro de l'Etrellais, le mois de mars sera tout proche... et le printemps avec lui.

Une nouvelle année est riche de projets, raisonnables toujours, ambitieux parfois.

Si les dossiers en cours se déclinent à leur rythme et confortent le dynamisme de notre collectivité, (ZAC de la Plesse, ZA

Piquet Ouest, travaux de réseaux et voirie Rue de Normandie, réhabilitation et accessibilité de la mairie, 1 borne de rechargement rapide pour les véhicules électriques, etc...)

D'autres dossiers voient le jour et par leur dimension peuvent être taxés d'ambitieux.

- La révision du PLU qui déterminera les axes de développement de la commune tant sur le volet habitat, commercial et économique que la qualité de vie et la préservation de notre cadre de vie. Merci aux nombreux Etrellais qui se sont prêtés au jeu du questionnaire sur leur vision de la commune ; Une synthèse sera faite pour la réunion publique de présentation des orientations retenues pour le PLU.

- Le pôle santé ; l'architecte sera connu vers la fin février, et d'ici quelques mois l'esquisse vous sera présentée ainsi que le coût global de l'opération. La livraison de cet équipement est envisagée pour septembre 2018.

Tous ces dossiers mobilisent les élus, les commissions mais aussi les services administratifs et techniques. Les participations de l'Etat, de la Région, du Département, de Vitré Communauté dans le financement de tous ces projets confortent tous les acteurs du bien fondé des choix faits et de la volonté de qualité des services à apporter à l'ensemble des habitants.

L'analyse et la synthèse du questionnaire sur la gestion des espaces verts, faites par la commission environnement vous sont rendues dans ce numéro. La conclusion apporte son lot d'attentes mais aussi de prise de conscience de notre aptitude collective à appréhender les enjeux de la gestion différenciée et poser un autre regard sur l'entretien de nos espaces publics (nous en zéro phyto depuis de nombreuses années, alors que nos voisins contraints et forcés de s'y mettre au 1^{er} janvier 2017).

Dans le prochain numéro, vous aurez le bilan budgétaire de 2016 et les orientations 2017. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

La collectivité sans recourir à l'emprunt ni à la hausse d'impôts, investit dans des équipements structurants de services à la population, s'inscrit par ses actions dans les grands enjeux de demain pour la planète tout en continuant son désendettement (de 13 ans en 2013, moins de 8 ans en 2017).

Grâce à l'engagement de toutes les associations et leurs bénévoles, chacun peut trouver la convivialité propre à une cité de dimension humaine. L'investissement de chacun est une force. A l'aube du mi-mandat, l'ensemble de l'équipe municipale collectivement et objectivement, travaille sereinement à assurer aux Etrellais services de proximité et cadre de vie harmonieux pour chacun.

Indira Gandhi disait : « Le Bonheur, c'est lorsque vos actes sont en accord avec vos paroles »

Très belle et bonne année 2017 à tous.

Le maire
Marie Christine MORICE

État Civil

NAISSANCES

09/10/2016 Kelly BEZARD MOINDROT 28 rue Normand d'Étrelles
 21/10/2016 Adèle PASQUET 13 rue de la Prévalaye
 28/12/2016 Martin HUREAU 7 Bis Rue du Champ Blanc

MARIAGES

15/10/2016 Julie JÉBY 4 impasse de la Bête
 Mickaël MOTEL 35370 Étrelles

DÉCÈS

03/10/2016 PROST née MERLIN Jeannine - 5 rue Hyacinthe Hévin
 13/10/2016 HÉRY Germaine - 5 rue Hyacinthe Hévin
 01/11/2016 GORRET Robert - 5 rue Hyacinthe Hévin
 07/11/2016 LANGLOIS née MARTINAIS Simone - 5 rue Hyacinthe Hévin
 11/11/2016 PAILLARD Henri - 16 rue de la Prévalaye
 12/11/2016 LION née VEILLEROBE Marie - 5 rue Hyacinthe Hévin
 18/11/2016 ELUARD née BAQUE Albertine - 5 rue Hyacinthe Hévin
 12/12/2016 GRANDGIRARD Simon - 5 rue Hyacinthe Hévin
 17/12/2016 BRIQUET née VERGER Gilberte - 5 rue Hyacinthe Hévin
 17/12/2016 LIODEL née JOUAULT Marie - 5 rue Hyacinthe Hévin

SOMMAIRE

Etat-civil p 3
 Vie pratique..... p 4 à 6
 Vie communale..... p 7 à 9
 Conseils municipaux p 10 à 19
 Vie scolairep 20 - 21
 Vie associative p 22 à 27
 Semaine ELI p 28

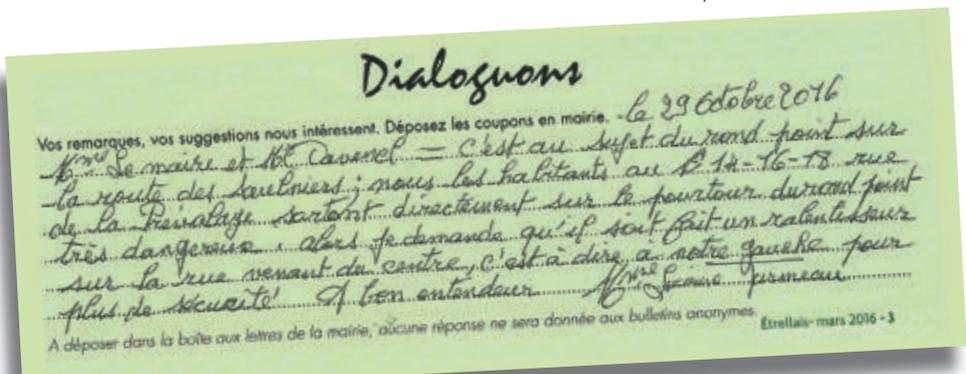
Horaires de messes

Deuxième et quatrième
dimanches du mois : 10h30

Tél : 02 99 96 61 55
 Secrétariat : Du lundi au vendredi
de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30

Urgences..... 02 99 96 61 55
 Diacre J.M. QUETIER 02 99 49 58 69

Permanence presbytère d'Étrelles, tous les
mardis, de 10h à 12h.



DIALOGUONS

Vous nous interpellez sur la sécurité de la sortie de votre rue sur le giratoire. Il est vrai que quelques uns roulent très vite. La rue de la Prévalaye comprend deux virages et de plus, est située dans la zone 30. C'est pourquoi vous comprendrez qu'on ne peut pas réaliser un ralentisseur sinon, il faudrait en mettre partout. J'en appelle plus au civisme des conducteurs.

L'adjoint à la voirie



**Les élections présidentielles
sont prévues
le 23 avril et le 7 mai 2017**

Les élections législatives
les 11 juin et 18 juin 2017.

Dialoguons

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Déposez les coupons en mairie.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, aucune réponse ne sera donnée aux bulletins anonymes.

GENDARMERIE

DEMANDE DE DIFFUSION CADRE CAMBRIOLAGES

Mesdames, Messieurs les Maires,

Cet été, de nombreux cambriolages ont été perpétrés dans la première couronne de Rennes et plus largement en Ille-et-Vilaine.

Dans le cadre d'une enquête diligentée par la gendarmerie de CHATEAUGIRON et la brigade des recherches de VITRE (35), plus de 200 objets ont été retrouvés mais dont la majeure partie reste à ce jour non identifiée.

Dans le dessein de vérifier si ces objets appartiennent ou non à l'un de vos administrés, pouvez-vous, sur les sites de vos communes et/ou sur vos magazines municipaux, demander aux victimes de cambriolages de se connecter sur la page Facebook de la Gendarmerie d'Ille et Vilaine (<https://www.facebook.com/Gendarmerie.dIlle.et.Vilaine/>) afin de consulter les photographies de ces objets puis, en cas de reconnaissance de prendre contact avec le groupe d'Enquête à la Gendarmerie de CHATEAUGIRON au 02.99.37.40.09.

Cordialement,
Adjudant CHESNE - Officier de police Judiciaire
Brigade des Recherches de VITRE

LE COACHING EN LIGNE SANTÉ ACTIVE :

Un service en santé gratuit de l'Assurance Maladie

Modifier ses habitudes de vie pour préserver son capital santé, c'est l'objectif du coaching en ligne Santé Active proposé par l'Assurance Maladie, à tous les assurés de plus de 18 ans.

Un accompagnement personnalisé

Le coaching en ligne Santé Active s'adresse aux personnes en bonne santé et qui souhaitent préserver leur capital santé.

Il offre un accompagnement personnalisé en matière de conseils en santé. Pour cela, à l'inscription, l'assuré remplit un questionnaire afin de connaître le programme (nutrition active, santé du dos, santé du cœur) le plus adapté à sa situation. Les réponses communiquées servent également à personnaliser les conseils

et les explications donnés durant tout le coaching.

En cas de problèmes de santé, il est recommandé d'en parler à un médecin, qui pourra conseiller sur les éventuelles précautions à prendre.

Gratuit et disponible depuis le compte Ameli

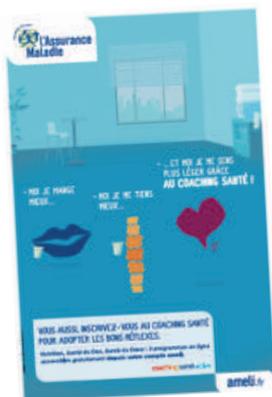
Pour s'inscrire, il faut se connecter au compte Ameli depuis le site ameli.fr :

- renseigner le questionnaire pour personnaliser le programme,
- sélectionner son coach,
- démarrer le programme proposé ou choisir celui qui convient le mieux.

Jeux, vidéos, astuces, exercices pratiques permettent d'adopter des bons réflexes jour après jour.

Les petites fiertés d'aujourd'hui font la santé de demain

Pour en savoir plus : www.ameli-sante.fr



7/7 jours, où qu'il soit
l'utilisateur peut accéder à son coaching en ligne.

Libre d'organiser ses séances de coaching selon ses disponibilités, depuis un ordinateur ou une tablette, la personne coachée progresse à son rythme et franchit les étapes de son programme en 1 à 3 mois.

Bienvenue dans mon jardin en Bretagne - samedi 10 et dimanche 11 juin 2017

Un beau jardin sans pesticides, c'est possible !

Rencontrer d'autres jardiniers, partager ses expériences pour un jardinage respectueux de l'environnement, accueillir la biodiversité comme richesse pour ses plantations... les motivations des jardiniers amateurs participant à l'opération Bienvenue dans mon jardin en Bretagne sont nombreuses ! Et qui mieux qu'un jardinier qui a testé des techniques et des outils pour informer son voisin ?

Tous les deux ans, en Bretagne, des acteurs du tourisme et de l'environnement* se mobilisent et accompagnent des jardiniers amateurs dans l'ouverture de leur jardin pour :

- Sensibiliser aux problèmes posés par les pesticides sur la santé, la biodiversité et l'environnement.
- Faire découvrir des méthodes de jardinage au naturel... et ses résultats !
- Favoriser la rencontre entre jardiniers ...ou entre voisins !

Vous êtes sensibles à l'environnement et vous jardinez sans pesticides ni engrais chimiques ? Vous aimez partager vos expériences ? Alors, ouvrez votre jardin le week-end des 10 et 11 juin prochains !

En 2015 près de 200 jardiniers ont participé à cette expérience conviviale, dont 30 jardins partagés.

Plus d'informations sur www.bienvenuedansmonjardinbretagne.org

* Coordination des Jardiniers de Bretagne, la Maison de la consommation et de l'environnement, l'Association des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, la Maison de la Bio 29, Bretagne Vivante et les Bassins Versants de Bretagne.

Article rédigé par la Mce Maison de la consommation et de l'environnement
48 boulevard Magenta - 35000 Rennes
02.99.30.35.50

info@mce-info.org - www.mce-info.org
ou www.jardinaunaturel.org



Le FIVE : un nouvel espace dédié à l'économie et à l'innovation.

Le Fablab Innovation Vitré Entreprises est un espace de coworking (travail partagé) et un laboratoire d'essais et de fabrication numérique (Fablab). Mais c'est aussi une communauté de créateurs et de passionnés qui se retrouvent dans un espace de travail partagé.

Le FIVE est ouvert aux créateurs de start-up, ingénieurs, étudiants, professionnels indépendants qui souhaitent échanger des idées nouvelles, développer des collaborations actives. Leurs motivations : échanges d'expériences, constitution de réseaux, émergence d'idées nouvelles, innovation ou tout simplement la possibilité de louer un bureau.

On y accède par adhésions, adaptées aux entreprises et aux particuliers.

Le FIVE est géré par une association d'entreprises à laquelle participe aussi la CCI. Il est localisé dans le centre de la ville de Vitré, place du Général de Gaulle, à proximité de la gare.

Pour toute demande d'information : Alexis Dufour,
02.23.55.46.06 / fabmanager@lefive.bzh

J'achète, je rénove, j'investis

La Maison du logement accompagne ses habitants pour permettre à chaque ménage d'agir tout en considérant ses ressources et ses besoins.

Pour toute information, un lieu unique : la Maison du Logement au 47 rue Notre Dame à Vitré.

Vous y trouverez le service Logement de Vitré Communauté qui vous informera sur :

- Le logement locatif social et privé.
- L'offre d'achat et les aides financières.
- Les dispositifs financiers pour la rénovation et la réhabilitation énergétique d'un logement.
- Les investissements dans l'immobilier.
- Le logement pour les jeunes.

Et ses partenaires qui tiennent des permanences régulières : l'ADIL, SOLIHA (ex PACT HD35), l'architecte conseil du Conseil Départemental.

Et tous les jours, sur rendez-vous, L'Espace Info Energie.

La Maison du logement :

47, rue Notre Dame - 35500 Vitré - 02 99 74 02 87

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au jeudi : 9h à 12h30 et 13h30 à 18h00

Vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

Mail : maison-du-logement@vitrecommunaute.org

www.vitrecommunaute.org/maison_logement.html

Un accès internet pour tous

Certains foyers sur le territoire de Vitré Communauté ne bénéficient pas d'un accès Internet haut débit. Afin d'assurer une égalité de service sur le territoire, Vitré Communauté propose une aide financière, sous conditions, pour l'acquisition et l'installation d'un kit satellite. Cette aide est réservée aux foyers et aux entreprises qui résident dans une zone inéligible à un accès Internet haut débit. Elle est fixée à hauteur de 50% de la facture plafonnée à 300 € TTC par foyer.

Afin de bénéficier de cette aide, il suffit de retirer le formulaire de demande au siège de Vitré Communauté ou dans les mairies du territoire. Le document est également téléchargeable sur le site de Vitré Communauté : www.vitrecommunaute.org.

Collecte des déchets recyclables

changement d'horaires



À partir du 1^{er} janvier 2017, la collecte des déchets recyclables dans le bourg s'effectuera le mercredi de 14h30 à 22h.

Pour plus de renseignements :
Service communication
02 99 74 44 47
communication@smictom-sudest35.fr



www.smictom-sudest35.fr

Du nouveau pour la collecte des déchets ménagers

À partir du 1^{er} janvier 2017, plusieurs modifications auront lieu concernant la collecte des déchets ménagers suite au renouvellement du marché de collecte.

Sur l'ensemble du territoire

Les jours de collecte restent identiques mais les heures de collecte vont être modifiées. Les camions de collecte passeront désormais de 6h à 22h. Les habitants sont donc invités à sortir leurs bacs et sacs jaunes **dès la veille au soir** afin d'être collectés le lendemain. La distribution des sacs jaunes se fera désormais toute l'année en porte-à-porte dans les bourgs et les campagnes. Les sacs seront déposés sur les boîtes aux lettres. Un planning de distribution sera disponible en mairie et sur le site internet du SMICTOM. 300 bornes à papiers ont été installées (généralement à côté des bornes à verre) sur l'ensemble du territoire. Les habitants sont invités à enlever tous les papiers des sacs jaunes et à les déposer dans ces bornes. Leur taux de recyclabilité sera ainsi augmenté et les coûts optimisés. Pour plus de propreté, un agent sera chargé de nettoyer toutes les semaines les abords des points de collecte en apport volontaire. L'intégralité du parc en place (ordures ménagères, matériaux recyclables, verre et papier) est concernée.

Vie pratique

TRAVAUX MAIRIE

Le chantier de terrassement de l'extension de la Mairie est terminé.

Il laisse la place au gros-œuvre.

L'adjoit aux bâtiments



**Merci de respecter
la vitesse 30
aux abords du chantier**



TRAVAUX RUE NORMANDIE

Les travaux Rue de Normandie avancent. Après les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, le Syndicat des Eaux a renouvelé son réseau d'eau potable.

Les travaux d'aménagement de voirie suivront.

L'adjoit à la voirie

Inauguration de la borne de recharge pour véhicules électriques

Une borne de recharge rapide, la troisième dans le département, a été installée rue de la Vigne





BILAN ENQUETE

« QUELS ESPACES VERTS POUR DEMAIN À ETRELLES ? »

La commune s'est engagée dans le zéro pesticide depuis 2012. Elle a reçu un prix en 2014 pour le zéro phyto. Ce qui s'est traduit par une modification des pratiques de gestion des espaces verts. Un début de plan de « gestion différenciée » de ceux-ci est déjà mis en place et le bilan de ce questionnaire permettra de finaliser celui-ci.

Je remercie toutes les personnes qui ont bien voulu prendre un peu de temps pour y répondre, avec des points de vue différents voire très différents parfois. 58% des retours font état d'une gestion très satisfaisante ou satisfaisante contre 40% de peu ou pas satisfaisant.

La commission environnement s'est réunie le 8 décembre 2016 pour le dépouillement de cette enquête. Les 50 questionnaires retournés sont intéressants d'une part car il y a une mixité parmi les réponses que ce soit au niveau âges, sexes, catégories socio-professionnelles, lieux d'habitation, durées de présence sur la commune, et d'autre part avec les commentaires. Les remarques les plus citées concernent le manque d'entretien des allées, le bon entretien des espaces verts, le travail de qualité des agents, la bonne initiative de cette enquête, le souhait de diminuer la surface des espaces verts et mettre plus d'arbres fruitiers.

Selon vous, le cadre de vie, la densité associative, l'aspect calme et tranquille ainsi que la présence de commerces caractérisent le plus notre commune. Pour la partie espaces verts, malgré plusieurs articles passés dans l'Étrellais, tout le monde ne connaît pas la gestion différenciée (gestion différente des espaces qui consiste à favoriser la biodiversité des espaces

publics tout en tenant compte de leurs fréquentations, leurs usages et leurs localisations). Vous êtes plus de 59% à penser que la gestion différenciée va limiter les pollutions et plus de 33% qu'elle va sensibiliser le grand public, organiser la gestion du temps de travail et améliorer le cadre de vie des habitants. Le parc de la Prévalaye est de loin le lieu préféré des Étrellais. Les massifs fleuris au niveau de la mairie, de la fontaine et des rues du centre sont très appréciés, tout comme le rond point de la Bête. Les espaces les plus fréquentés sont le bourg notamment pour les commerces, le complexe sportif pour les activités sportives, les cheminements inter quartiers et le Parc de la Prévalaye pour les promenades ou activités avec les enfants.

Les avis sont assez partagés entre les différents aménagements proposés avec une préférence pour des pieds d'arbres fleuris ou en minéral, des allées sablées ou en enrobés, du gazon ou de la prairie. De même, la présence d'herbes spontanées sur les trottoirs ou dans les cimetières n'est pas tolérable respectivement pour 50 et 58 % mais tolérables pour 42 et 38% des retours.

38% des personnes qui ont répondu utilisent encore des produits phytosanitaires malgré que plus de 87% connaissent les conséquences possibles sur l'humain, mais plus de 40% d'entre elles seraient prêtes à s'en passer et plus de 54% utilisent des moyens de protection. Beaucoup sont intéressées par des moyens d'information sur l'entretien au naturel de leurs espaces.

Beaucoup ne souhaitent pas donner de leur temps pour aider à l'entretien des espaces ou des fleurissements de la commune. **Mais plus de 65% seraient prêts à réaliser l'entretien des trottoirs devant chez eux de façon naturelle et 78% le font déjà même si pour certains, c'est « Pas le choix car personne ne le fait ». Je remercie ces Étrellais, très nombreux, dans le bourg comme à la campagne, qui participent à l'entretien de façon naturelle des abords de leur habitations et invitent ceux qui ne le font pas encore à le faire. Cela soulage les agents municipaux et rend la commune plus jolie.**

74% savent qu'il y a entre 11 et 25 ha à entretenir sur la commune mais seulement 36% connaissent le nombre d'agents d'entretien des espaces verts. **Il y a en effet 4 agents pour 22 ha soit 5.5 ha par agent. Ce qui est très important d'autant plus pour une commune en zéro phyto !** Le renouvellement ou l'achat de moyens mécanisés (tondeuses mulching, binette électrique, balayeuse, désherbeur mécanique ou thermique ...), l'organisation du temps de travail et la gestion différenciée des espaces pourront-ils encore permettre de faire face à l'entretien souhaité des espaces publics demain ?

L'adjoint à l'environnement.

NB : Audit complet sur le site de la commune : www.ville-etrelles.fr



Vie communale

DEVENIR JEUNE SAPEUR POMPIER

Rencontre et témoignage de Nathan Messu, jeune sapeur pompier étirellais de 16 ans

1) D'où vient ton envie d'être jeune sapeur pompier ?

« Depuis la maternelle où nous avons visité la caserne des pompiers, puis lors de la visite annuelle des sapeurs pompiers pour le calendrier à la maison, j'ai partagé mon souhait de devenir jeune sapeur pompier à Bertrand et Joël (Sapeurs pompiers) et échangé avec un jeune de la commune qui était déjà dans cette formation »

2) Comment s'est déroulé ta démarche pour entrer dans cette formation ?

« Avec le soutien de mes parents, et des pompiers de la caserne « Argentré-Etrelles », j'ai participé à la journée d'accueil recrutement de la formation. Je devais transmettre une lettre de motivation et un dossier médical.

Suite au dépôt de ma candidature, nous devons effectuer des tests de recrutement : épreuves théoriques, tests physiques puis entretien oral devant une commission de sapeurs pompiers pour pouvoir échanger avec eux sur mes motivations.

Mes parents ont aussi échangé avec la commission pour montrer qu'ils étaient en accord avec moi et que ce projet était mûrement réfléchi »

3) En quoi consiste la formation ?

« La formation, dispensée par des sapeurs-pompiers, se déroule en 4 années et s'adresse, en Ille-et-Vilaine, à des jeunes âgés de 13 à 14 ans. Elle est proposée tous les quatre ans aux futurs jeunes sapeurs pompiers volontaires !

Une fois sélectionné, j'ai été invité à l'école départementale de l'Hermitage pour prendre mon équipement (un grand sac avec tenue de sport SP, tenue officielle sapeur pompier, tenue

de feu, casques). Je fais parti de la section Jeune Sapeur Pompier de Vitré avec 11 jeunes.

La formation se déroule, les samedis matins, de 8 h à 12 h (sauf pendant les vacances scolaires). Nous changeons de caserne tous les ans. J'ai débuté à la caserne de St M'Hervé, puis Chateaubourg, Vitré et maintenant à la caserne de la Guerche de Bretagne.

La matinée se répartit avec des cours théoriques et pratiques (Sport 1h30, Gestes qui sauvent, et Manoeuvre : les deux dernières années).

Plusieurs livres me permettent de réviser à la maison pour les évaluations régulières pendant la formation. »

4) Comment se passe ta formation ?

« Elle est très intéressante, j'apprends beaucoup avec les onze jeunes (dont trois filles) de communes différentes (Vitré, Chateaubourg, St M'Hervé, Janzé et la Guerche).

Nous avons l'esprit d'équipe et de solidarité ainsi que la connaissance de nos droits et devoirs vis à vis de la société, transmis par nos sapeurs pompiers ». J'apprends les gestes qui sauvent, les techniques de secours et de lutte contre l'incendie et découvre les véhicules spécialisés sans oublier la pratique régulière de sport.

Aussi, j'ai obtenu la formation premiers secours PSC1 lors de ma deuxième année JSP organisée par les sapeurs pompiers d'Ille et Vilaine »

5) Quels sont tes engagements pendant la formation ?

« Je dois être aussi rigoureux et motivé pour mes études, un bilan est



d'ailleurs fait à chaque trimestre avec le responsable JSP sur mes résultats scolaires.

Je prépare actuellement le diplôme du Bac ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social), au lycée Haute-Follis à Laval. Ce diplôme me permet de m'orienter plus tard vers le métier d'infirmier ou ambulancier.

J'ai aussi un tuteur Sapeur pompier à la caserne « Argentré-Etrelles ». Toute l'équipe SP m'a bien intégré et m'encadre à chaque moment passé avec elle.

Aussi, je participe avec les jeunes de mon groupe au Cross et au rassemblement « Journée départementale des Sapeurs pompiers d'Ille et Vilaine ».

La prochaine journée départementale aura lieu dans ma caserne « Argentré-Etrelles », je suis content de la montrer à mon groupe de jeunes et d'y participer.

Par ailleurs, mes parents sont présents à mes côtés lors des différentes cérémonies et les sapeurs pompiers les associent à la vie de la caserne ».

6) Une dernière année de formation, quelles sont les dernières étapes ?

« Au mois de décembre 2016, j'ai passé mon brevet blanc jeune sapeur pompier à l'école départementale de formation de l'Hermitage : une journée avec différentes évaluations sur les compétences écrites et pratiques.

En février 2017, j'effectuerai une autre

formation SAP1 (Secours à personne niveau 1) réservée aux sapeurs pompiers et qui doit être validée pour être Sapeur Pompier.

L'examen final aura lieu en juillet 2017 après les épreuves du BAC sur deux jours.

À l'issue et sous réserve de l'obtention de mon brevet sapeur pompier volontaire (BSPV), je serai rattaché à ma caserne locale et pourra être observateur pendant un an (en attendant mes 18 ans) dans le véhicule de secours et d'assistance aux victimes.»

Je te remercie Nathan (et Franck, le papa) de m'avoir reçue et fait part de ton témoignage afin de transmettre, à d'autres jeunes, ton expérience.

Bonne continuation Nathan et en espérant qu'un jour que ton rêve se réalise : Intégrer la Brigade Sapeurs Pompiers de Paris !

Christèle BUFFET
Adjointe à la jeunesse



Pour les jeunes : Si toi aussi, tu as envie de rejoindre une section de jeunes sapeurs-pompiers ou souhaite obtenir des informations complémentaires, contacte (dernier délai mi mars 2017) :
UDSP 35 - 9, avenue des platanes,
35510 MORDELLES - Tél. 02 99 60 03 09 - udsp35@udsp35.fr

CCAS

Le CCAS anime des actions prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques, privées et les associations.

Les Etrellais peuvent faire appel au CCAS ; ses modes d'intervention sont variés, allant de la simple information à l'accompagnement personnalisé.

Élus et représentants (Union Nationale des Associations Familiales, Maison de Retraite d'Etreilles, Club de l'Amitié Etreillais, Mutualité Sociale Agricole, Secours Catholique) composent le conseil d'administration ; il se réunit plusieurs fois par an pour étudier les demandes, informer les habitants, accompagner et mettre en place des projets sociaux sur la commune.

Une permanence a lieu à l'Espace Henri Brillant (derrière la mairie) le **1^{er} samedi du mois**, de 10 h 30 à 12 h.

Rétrospective des actions en 2016 avec le partenariat des associations locales :

- **Semaine petite enfance** du 14 au 19 mars 2016
- **Repas des aînés à la Peinière** de St Didier en avril 2016
- **Semaine bleue** du 3 au 9 octobre 2016
- **Banque alimentaire** au Coccimarket d'Etreilles fin novembre 2016. 11 bénévoles et 10 permanences avec une belle générosité des citoyens : Un grand Merci à vous tous !



- **Un journal CCAS**, remis dans le bulletin municipal de novembre 2016, axé sur la parentalité.

- **Une visite**, au domicile, des personnes de plus de 80 ans, non présentes au repas du CCAS, en fin d'année par les membres du Conseil d'Administration.

ACTIONS RECONDUITES EN 2017

VOUS ETES :

- jeunes parents,
- nouveaux habitants,
- retraités,
- en situation délicate, familiale, isolée, etc...

N'hésitez pas à venir aux permanences me rencontrer ou contactez la mairie qui me transmettra votre demande.

Christèle BUFFET
Adjointe et Élu(e) au C.C.A.S d'Etreilles

Vie municipale

Séance du Lundi 14 novembre 2016

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, HARNOIS Rachel, LE SOLLIEC Monique, LOUVEL Valérie, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GARNIER Jean-Pierre, GAUTHIER Vincent, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, MAUXION Jean-Luc, THÉBERT Noël, TUMOINE Daniel, TURMEAU Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BUFFET Christèle à M. MAUDET Bernard, LOUAPRE Marina à M. GAUTHIER Vincent, ROBIN Catherine à Mme MORICE Marie-Christine, M. ROUSSELET Guy à M. DAVENEL Stéphane

Approbation du compte rendu du 19-09-16 à l'unanimité.

Assainissement collectif

Mme Le Maire rappelle que la DSP actuelle se termine au 31 Décembre 2016, qu'une consultation a été lancée en Avril dernier. La Commune a sélectionné NTE (Nouvelles Technologies Environnementales) comme assistance à maîtrise d'ouvrage pour le bon déroulement de la procédure.

La CDSP s'est réunie le 25 Octobre pour rendre un avis sur les 2 offres reçues.

Le conseil décide de retenir la société VEOLIA EAU comme délégataire en charge de son service public d'assainissement collectif sur le périmètre communal à compter du 01 Janvier 2017 et pour une durée de 12 années

(Vote à l'unanimité)

ZAC de la Plesse Vente de lots (Tableau n°1)

Voirie communale - modification du linéaire de voirie

Stéphane DAVENEL, Adjoint à la voirie, présente ce point.

La dernière mise à jour, qui date de Novembre 2015, répertoriait 37 259m mètres linéaires de voirie classée dans le domaine public communal.

Il y a lieu d'y ajouter la distance suivante :

- Voirie de la ZAC de la Plesse - Tranche 1 : 958 ml

(A l'unanimité)

SIÉ de Châteaubourg Rapport 2015 sur le prix et la qualité de l'eau

Mme BUFFET et M. MAUDET sont les délégués titulaires de la Commune d'Étrelles.

M. MAUDET précise qu'il n'y a pas d'augmentation du prix de l'eau et que la qualité de l'eau est conforme aux obligations légales.

(A l'unanimité)

Vitré Communauté - Schéma de mutualisation

Le schéma de mutualisation de Vitré Communauté a été présenté au Conseil Communautaire du 30 Septembre dernier.

Aux côtés du projet de territoire et du pacte financier et fiscal, le schéma de mutualisation envisage les actions à mener en la matière sur le mandat.

Les conseils municipaux sont aujourd'hui consultés, pour se prononcer.

Mme Le Maire reconnaît que le diagnostic du territoire était vraiment complet. Toutes les Communes ont été auditionnées, afin de connaître les pratiques de chaque Commune en termes de matériels, moyens humains...

En revanche, elle estime qu'il n'y a pas eu de concertation, tant avec les élus qu'avec les agents, sur l'élaboration du schéma de mutualisation.

Un comité de pilotage existe composé des vice-présidents de Vitré Communauté et d'un élu de la Ville de Vitré. Les autres Maires n'ont pas été associés.

Une réunion sur la mutualisation eut lieu à Argentré du plessis en Mai dernier.

Mme le Maire remet donc en cause le cadre participatif mentionné dans le rapport.

Les Maires n'ont pas été suffisamment concertés.

Mme Le Maire conclue qu'une réunion est prévue le 18 Novembre avec les Maires de l'ancien canton d'Argentré, pour évoquer les pistes de mutualisation (partage de décoration de Noël, groupement de commande pour la peinture du terrain de foot, assistance juridique...).

M. LEGOURD s'interroge sur le terme lecture publique. Il s'agit des bibliothèques (partage de livres, mise en réseaux...).

Mme Le Maire propose de donner un avis favorable sur le rapport mais d'émettre une observation sur le manque de concertation durant la

Tableau n°1

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
1-15	Section ZO n°209	Michelle CORNEE et Alain CORNEE	Les Fontaines 35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	414	37 260€
1-04	Section ZO n°148 et n°207	Prudence UNEN et Claver UNEN	22 Espace Debussy 35500 VITRE	443	39 870€
1-06	Section ZO n°150	Océane LEBRETON et Sébastien GIEUX	20 Rue de la Moutaudière 35370 ETRELLES	710	63 900€

Séance du Lundi 14 novembre 2016 (suite)

phase de l'élaboration du schéma de mutualisation.

le Conseil Municipal décide :

- De donner un avis favorable sur le projet de rapport et le schéma de mutualisation de Vitré Communauté

(Abstention : 1, Votants : 21, Pour : 21, Contre : 0, Blanc : 0)

- D'émettre une observation sur le manque de concertation (Abstentions : 5, Votants : 17, Pour : 16, Contre : 0, Blanc : 1)

Vitré Communauté Appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Stéphane DAVENEL, Adjoint à l'Environnement, présente ce point.

Considérant que les projets présentés ne doivent pas être déjà engagés, devront être lancés avant la fin 2017 et impérativement être finalisés avant mi 2019.

le Conseil Municipal décide de présenter les actions ci-dessous : (Tableau n°2)

(A l'unanimité)

Vie Communale - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local pour l'installation d'un GAB

Il est proposé de renouveler la mise à disposition gratuite du local pour l'installation du nouveau GAB, et ce, pour une durée de 5 ans.

Mme Le Maire informe que l'Agence Postale déménagera dans la Maison des associations à compter du 15 Novembre et que les travaux du nouveau GAB commenceront le 28 Novembre.

Mme BARBOT demande si le Crédit Agricole pourra se désengager avant les 5 ans. Non, il s'agit d'un engagement contractuel.

le Conseil Municipal décide :

- De valider le renouvellement de la mise à disposition d'un local au Crédit Agricole, pour l'installation d'un nouveau GAB, et ce pour une durée de 5 ans à compter de la signature de la convention

(A l'unanimité)

QUESTIONS DIVERSES

- Décisions prises par Mme Le Maire dans le cadre de ses délégations :

Attribution, à l'entreprise PIGEON TP sise La Guérinière 35 370 Argentré du Plessis, la tranche ferme du marché du renouvellement des réseaux EU-EP Rue Normand d'Ételles-Rue de Normandie-Rue du Chardonneret au montant de 110 940.08€ HT, avec l'option réseaux EU fonte au montant 3 826.68€ HT, ainsi que les travaux de modernisation de voirie de la Rue de Normandie au montant de 54 008.25€ HT.

M. DAVENEL informe de l'avancement du chantier.

Suite à la commission Voirie, il avait été décidé de remédier aux problèmes d'inondation de la Rue du Chardonneret.

La seule solution technique est de mettre plus profond le réseau de la Rue Normand d'Ételles (point bas) pour retrouver de la pente, d'où les travaux dans cette rue dans un premier temps.

Ensuite, il y aura des travaux sur les réseaux Rue du Chardonneret en 2017 qui permettront de supprimer des servitudes existantes.

Il est prévu également la modernisation de la voirie de la Rue de Normandie en 2 temps : la partie Nord en réfection définitive et la partie Sud en réfection provisoire le temps que les remblaiements de réseaux se tassent.

M. MAUXION demande à quoi correspond l'option fonte. M. DAVENEL explique qu'au vue de la profondeur il est préférable de mettre des tuyaux en fonte car ils ne se déforment pas dans le temps.

Au regard du faible écart de prix, il a été décidé de retenir cette option.

- Organisation du service périscolaire
Christèle BUFFET a envoyé le dernier compte-rendu de la Commission EJI où figuraient des informations. Les élus peuvent la contacter si besoin d'informations complémentaires.

- Proposition de nommer Michel Perrier au comité syndical du Syndicat de la Savatrais en tant que personne de la société civile pour la Commune d'Ételles.

- Information sur les travaux de la Mairie et l'Agence Postale

- Informations sur le projet de Maison de santé

Une réunion est programmée le 24 Novembre 2016 sur ce sujet.

Tableau n°2

Détail des coûts prévisionnels de l'action							
Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Énergétique	Autres financements	Collectivité			
Création de plate-forme de collecte des déchets (10 bornes d'apport volontaire)	10 000€	80 %	8 000€	0%	0€	20%	2 000€
Renouvellement de 190 candélabres (installation de candélabres à Led)	380 000€	30 %	114 000€	50%	190 000€	2 000€	76 000€
TOTAL	390 000€	31.28%	122 000€	48.72%	190 000€	20%	78 000€

Séance du Lundi 12 Décembre 2016

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BUFFET Christèle, HARNOIS Rachel, LE SOLLIEC Monique, LOUAPRE Marina, ROBIN Catherine, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GARNIER Jean-Pierre, GAUTHIER Vincent, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, ROUSSELET Guy, THÉBERT Noël, TUMOINE Daniel, TURMEAU Nicolas

Excusée ayant donné procuration : Mme LOUVEL Valérie à Mme MORICE Marie-Christine

Excusé : M. MAUXION Jean-Luc

Réforme des rythmes scolaires – Versement aide du Conseil Départemental

Christèle BUFFET, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse, présente ce point.

L'aide est versée aux Communes qui scolarisent les enfants que ce soit dans une école publique ou privée sous contrat.

Pour l'année scolaire 2015-2016, la Commune va recevoir 650€ répartis comme suit :

- 300€ pour l'école publique (12 enfants de Communes extérieures de moins de 2 000 habitants)

- 350€ pour l'école privée (14 enfants de Communes extérieures de moins de 2 000 habitants)

Etant donné que l'école privée organise elle-même ses activités périscolaires, Mme Le Maire propose de reverser la somme de 350€ à l'école privée sous forme d'une subvention à caractère social du même montant.

M. TURMEAU pensait que l'aide était initialement de 50€/enfant.

Mme Le Maire répond que l'aide d'Etat du fonds de soutien est bien de 50€ mais qu'il s'agit là de l'aide complémentaire du Conseil Départemental 35.

(vote : A l'unanimité, Pour : 21)

ZAC de la Plesse Vente de lots

Laurent FESSELIER, Adjoint à l'urbanisme, présente ce point.

M. FESSELIER indique qu'il y a à ce jour 29 réservations (ventes + options) sur 38 lots dans la tranche 1. (Tableau n°1)

(vote à l'unanimité)

Vitré Communauté Modification des statuts

le Conseil Municipal décide :

d'adopter les modifications des statuts de Vitré Communauté qui exerce l'intégralité des compétences suivantes :

En matière de développement économique et d'emploi

En matière d'aménagement de l'espace communautaire

En matière d'équilibre social de l'habitat

En matière de politique de la ville

En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire et

Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Politique sportive

Le domaine de l'animation culturelle

Prise en charge de la participation des communes au service départemental d'incendie et de secours

Gestion du Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC)

Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication :

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 20, blanc : 1)

Marché Public Maîtrise d'œuvre relative à la construction du pôle santé

Suite à la réunion avec les professionnels de santé du 24 Novembre 2016, un consensus a été trouvé sur le portage public et la localisation du futur pôle santé.

Il convient de lancer une consultation pour sélectionner un maître d'œuvre afin de réaliser le projet de construction.

Les demandes de subventions devront être envoyées avant le 31 Janvier 2017. Elles ont été retirées de l'ordre du jour de ce soir car les besoins des professionnels de santé n'ont été transmis à la Mairie que le jour même de la présente séance.

(Résultat du vote : A l'unanimité)

Affaires périscolaires Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Christèle BUFFET, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse, présente ce point.

Le Contrat Enfance Jeunesse, signé en Décembre 2012, pour la période du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre

Tableau n°1

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
1-03	Section ZO n°147 et n°206	Roxane BOURGEOIS et Swann NOEL	08 Rue Théodore Botrel 35500 VITRE	416	37 440€
1-32	Section ZO n°179	Odile QUERE et Ronan QUERE	10 Rue Marie Curie 35150 CORPS-NUDS	709	63 810€

Séance du Lundi 12 Décembre 2016 (suite)

2016, doit être arrivé à échéance et renouvelé pour 2016-2019.

En effet, le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement, signé entre la CAF et la Commune, qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Les projets subventionnés sont les suivants : Fonctionnement du Centre de Loisirs, garderie périscolaire, accueil occasionnel et d'urgence à la crèche Eurêka.

D'autres projets pourront être inscrits en cours de contrat par le biais d'un avenant.

Un diagnostic, ainsi que les projets, ont été travaillés en concertation avec la commission enfance jeunesse (présentation aux directeurs des écoles), la CAF partenaire, et tous les élus invités à la dernière commission EJI, le 29 Novembre 2016.

Mme BUFFET informe que la CAF a validé le CEJ.

(Résultat du vote : A l'unanimité)

Vie Municipale - Semaine EU

Christèle BUFFET, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse, présente ce point.

A compter de 2016, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (Anciennement Jeunesse et Sport) a souhaité que la FSCF 35, organisatrice des semaines de loisirs itinérants depuis plusieurs années sur le territoire, applique la réglementation des accueils de loisirs soit ouverture de 14 jours minimum (trois semaines d'activités). A ce titre, la CAF peut accompagner ce dispositif s'il est appliqué. Les Communes utilisant ce dispositif ont 2 solutions : soit prendre 3 semaines toute seule, soit se regrouper localement pour organiser ces semaines.

Mme BUFFET a proposé une concertation avec les adjoints des communes environnantes une rencontre a eu lieu avec toutes les communes du territoire et la FSCF pour organiser un planning pour 2017,

et échanger sur la politique Enfance-Jeunesse de chacun.

Les communes de Torcé et Brielles ont souhaité se regrouper avec Etreilles pour mettre en place ce projet d'animation pour les jeunes sur le territoire.

Lors de la dernière commission, il a été validé, l'organisation suivante

- 1 semaine en avril 2017 : forfait 24 jeunes à Etreilles : 985 € (5 journées)

Mme HARNOIS demande à combien cela revient par jeune. Mme BUFFET répond 41€/jeune/semaine ou 8€/jeune/jour.

Mme Le Maire signale que l'on ne va pas refaire le débat en Conseil Municipal. Tous les élus étaient invités à la Commission EJI du 29 Novembre où tout était expliqué par Mme BUFFET (2 heures de réunion).

- 1 semaine en juillet : 12 places sur le forfait à Torcé avec location mini-bus (Etreilles-Torcé) : 588 € (4 journées)

- 1 semaine en Août à Brielles : en fonction des places restantes (5 journées + organisation trajet par les parents)

M. DESILLE demande s'il y aura des enfants des Communes extérieures sur la semaine d'Avril à Etreilles.

Mme BUFFET répond que s'agissant d'une première expérience en intercommunal, ainsi que pour les jeunes de Torcé, il est convenu que si des jeunes sont demandeurs, l'inscription sera prioritaire par rapport aux autres jeunes des communes environnantes.

le Conseil Municipal décide :

- De souscrire, auprès de la FSCF 35, une semaine ELL de 24 jeunes pendant les vacances scolaires d'Avril 2017 au montant de 985€

- De réserver 12 places pour des jeunes de la commune pour se rendre à Torcé en juillet 2017, et donc de préciser qu'il aura nécessité de louer un minibus pour emmener les jeunes d'Etreilles à Torcé

- De proposer aux jeunes d'Etreilles des activités ELL avec Brielles en fonction des demandes en Août 2017

- De préciser que la refacturation des jeunes qui iront dans les Communes

extérieures se fera par délibération concordante entre les Communes.

(Résultat du vote : A l'unanimité)

Vie Municipale - Projet Relais des Assistants Maternels

Christèle BUFFET, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse, présente ce point.

Le Relais Assistants Maternels (RAM) de Vitré, jusqu'alors ouvert à l'ensemble des Communes de Vitré Communauté, ne recevra plus à compter du 1er juillet 2017 les demandes (assistantes maternelles, parents...).

Le RAM a pour fonction :

- D'informer les parents sur les différents modes de garde du territoire (assistantes maternelles, structures collectives), et sur les prestations possibles.

- De conseiller les parents et les assistantes maternelles sur la rédaction des contrats, sur la convention collective, etc...

- D'animer les espaces jeux

- De former les assistantes maternelles

- De promouvoir la profession d'assistantes maternelles

- ...

Sur le territoire, Châteaubourg a créé son RAM, puis Vitré et celui de Val d'Izé (avec d'autres communes) est en cours d'ouverture.

Argentré du Plessis et La Guerche de Bretagne ont décidé de s'associer sur un projet RAM, en septembre dernier 2016.

Mme BUFFET a proposé une concertation avec les adjoints des communes environnantes (pour une continuité éducative) avec la CAF, partenaire financier et l'AVAM en charge des espaces jeux sur la commune. Elle a rencontré la commune d'Argentré pour évoquer ce dossier.

Elle précise que l'AVAM a également envoyé un courrier aux Communes pour rappeler l'importance des RAM, et fournir aux communes un état des lieux sur le fonctionnement du RAM Territoire de Vitré Communauté.

Il faut savoir qu'un agent RAM en équivalent temps plein gère entre

Séance du Lundi 12 Décembre 2016 (suite)

70 et 100 assistantes maternelles.

Etelles dispose de 31 assistantes maternelles déclarées.

M. GARNIER demande combien il y en a effectivement en activité. Mme BUFFET répond 26.

La CAF accompagne à hauteur de 90 % du coût de fonctionnement pour 2017, d'un poste équivalent temps plein.

Soit :

- Etelles s'associe à Argentré du Plessis et La Guerche de Bretagne avec éventuellement d'autres Communes qui auraient délibéré avant le 31 décembre 2017

- Etelles avec les communes rencontrées réalisent un RAM (hors Argentré du Plessis et La Guerche de Bretagne)

- Prise de compétence communautaire (la CAF rencontre le vice-président à la Jeunesse de Vitré Communauté, M. BEVIÈRE, le 15 décembre prochain).

M. MAUDET souhaite savoir si Argentré et La Guerche sont d'accord pour intégrer d'autres Communes. Oui, un courrier a été envoyé en ce sens aux Communes de l'ex-canton avant la réunion des Maires fin Novembre.

Le maire de Le Pertre préconise un RAM à l'échelle de l'ancien canton, ce que souhaite également les autres Maires pour une question de cohérence territoriale.

Il reste également la question de la gestion du RAM à régler.

M. DESILLE souhaite savoir qui portera le RAM s'il se fait à l'échelle de l'ex-canton. Rien n'est décidé pour le moment. Il faudra désigner une Commune pour gérer le RAM, qui sera la structure employeur et mettra l'agent à disposition des autres Communes via des conventions.

le Conseil Municipal décide :

- De valider le principe d'adhésion au projet d'un RAM Intercommunal dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de prise de compétence communautaire par Vitré Communauté

- De préciser que l'échelle territoriale

du RAM Intercommunal la plus pertinente et la plus cohérente est celle de l'ancien canton d'Argentré du Plessis

- De s'inscrire dans le projet RAM Intercommunal avec les Communes d'Argentré du Plessis et de La Guerche de Bretagne, si l'échelle territoriale du RAM de l'ex-canton n'était pas retenue. Dans ce cas, elle ne souhaite pas que la gestion du RAM soit confiée au centre de social de La Guerche de Bretagne, mais bien à une Commune-membre du RAM Intercommunal.

(Résultat du vote : A l'unanimité)

QUESTIONS DIVERSES

- Décisions prises par Mme Le Maire dans le cadre de ses délégations :

Attribution du Marché pour l'extension et le réaménagement de la Mairie aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : VRD – Aménagements extérieurs : PIGEON TP – La Guérinière 35370 Etelles – au montant de 50 775.70€ HT

- Lot 2 : Démolitions/Gros-CŒuvre : ETS CHANSON – 03 Rue de la Haye Fonteny 35 220 Châteaubourg – au montant de 74 380.21€ HT option 1 incluse

- Lot 3 : Charpente-Bardage-Ossature Bois : SARL DARRAS – Zone Artisanale des Estuaires 35 133 Romagné – au montant de 16 645.70€ HT variante 1 comprise

- Lot n°4 : Couverture : DESILLES Couverture – ZA Haut Montigné 35 370 Torcé – au montant de 11 500€ HT

- Lot n°5 : Menuiseries extérieures et intérieures – Fermeture-Mobiliers : SARL FADIER – ZA La Blinière, 15 Rue Pierre et Marie Curie 35 370 Argentré du Plessis, au montant de 62 270.88 € HT option 2 incluse

- Lot n°6 : Cloisons sèches-Isolation-Plafonds : HERVAGAUT – ZA La Planchaine 35 370 Etelles – au montant de 13 301.25€ HT

- Lot n°7 : Electricité : ICE – La Hutte aux Renards – 35 410 Saint-Aubin du Pavail – au montant de 22 023.59€ HT

- Lot n°8 : Plomberie-Sanitaire-Chauffage-Ventilation : SARL HERVE – 09 Boulevard Denis Papin 35 500 Vitré – au montant de 19 204.99€ HT

- Lot n°9 : Chapes-Carrelage-Revêtements de sols : SARL THEHARD Peinture – 09 Avenue Helmstedt 35 503 Vitré – au montant de 14 690,52 HT

- Lot n°10 : Plafonds suspendus : SARL BREL – ZA La côte du Nord 35 133 Lécousse – au montant de 3 228.90€ HT option 1 incluse

- Lot n°11 : Peinture-Revêtements muraux : FERRON Peinture – 09 Rue de Romagné 35 133 Saint-Sauveur des landes – au montant de 8 491.44€ HT
La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 30 Novembre 2016 et a validé l'analyse des offres de l'économiste DELOURMEL.

Le montant total des offres est d'environ 297 000€ HT. L'estimation de l'architecte était de 345 000€ HT.

- Remerciement de la Famille PAILLARD et de M. Guy ROUSSELET pour les condoléances de la Commune pour le décès de M. PAILLARD Henri

- M. DAVENEL informe que la Commission Environnement s'est réunie le 08 Décembre dernier pour analyser les questionnaires relatifs à l'environnement de la Commune.

Il y a eu 50 réponses soit 5% de retour. Il y a quelques réclamations mais globalement le résultat est positif.

Un bilan sera fait dans un prochain Etrelais.

- Mme SAVATTE informe le Conseil Municipal que les vœux du Maire auront lieu le dimanche 08 janvier 2016 à 11h à la salle Saint-Hippolyte.

Séance du Lundi 16 janvier 2017

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BUFFET Christèle, HARNOIS Rachel, LE SOLLIEC Monique, LOUAPRE Marina, ROBIN Catherine, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GARNIER Jean-Pierre, GAUTHIER Vincent, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, ROUSSELET Guy, THÉBERT Noël, TURMEAU Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LOUVEL Valérie à Mme MORICE Marie-Christine, M. TUMOINE Daniel à M. FESSELIER Laurent

Excusé : M. MAUXION Jean-Luc

Vote des subventions aux associations

Mme SAVATTE, présente ce point.

le Conseil Municipal décide :

- De valider le maintien des critères d'attribution et des montants de subvention en 2017 par rapport à 2016.

(Votants : 21, Votes pour : 21)

1) Subventions aux associations sportives Etrellaises avec animateurs. (tableau n°1)

2) Subventions aux associations sport détente Etrellaises (tableau n°2)

3) Subventions aux associations sport détente non-Etrellaises (tableau n°3)

4) Subventions aux associations jeunesse (tableau n°4)

5) Subventions aux associations culturelles et d'intérêt général (tableau n°5)

6) Subventions aux associations à caractère social et d'intérêt général (tableau n°6)

- Mme Le SOLLIEC Trésorière de la gym s'abstient pour le vote

- M. MAUDET Trésorier au Club de l'amitié s'abstient pour le vote

- M. LEGOURD demande à voter séparément la subvention ALSH du fait du montant important ; Mme Savatte confirme (vu lors de la commission subventions du 12/01).

- Mme BUFFET informe que la

Tableau n°1

Nom de l'association	Objet de la demande	Subvention 2017		Résultat du vote			
		Calcul	Montant				
Amicale Sportive Etrellaise FOOT	subvention annuelle	jeunes : 60 x 16,24€	974,40 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
		adultes : 53 x 8,12€	430,36 €				
	Participation Animateur	33,33% x 1260€	419,96 €				
	Bénévoles	106,15€ x 10	1 061,50 €				
	Tournoi	forfait	185 €				
TOTAL			3 071,22 €				
Etoile Sportive Etrellaise BASKET	subvention annuelle	jeunes : 107 x 16,24€	1 737,68 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
		adultes : 33 x 8,12€	267,96 €				
	Participation Animateur	33,33% x 5 865 €	1 954,80 €				
	Bénévoles	106,15€ x 11	1 167,65 €				
	Tournoi	forfait	185 €				
TOTAL			5 313,09 €				
Volant Etrellais BADMINTON	subvention annuelle	jeunes : 21 x 16,24€	241,12 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
		adultes : 26 x 8,12€	211,12 €				
	Participation Animateur	En attente	-				
	Bénévoles	106,15€ x 1	106,15 €				
	Tournoi	forfait	185 €				
TOTAL			843,31 €				

Tableau n°2

Nom de l'association	Subvention 2017		Résultat du vote			
	Calcul	Montant				
Gymnastique Volontaire	adultes : 18 x 8,12€	389,76 €	Votants : 20	Oui : 20	Non : 0	Blanc : 0
Tennis Etrellais Détente	forfait	235 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Etrellais Volley	forfait	235 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Etrellais Volley	Tournoi	185 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Pong Etrellais	forfait	235 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
La Pêche	forfait	235 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Moto Compet 35	forfait	235 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0

Tableau n°3

Nom de l'association	Subvention 2017		Résultat du vote			
	Calcul	Montant				
Grymda	32 jeunes x 16,24 €	519,68 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Twirling	6 jeunes x 16,24 €	97,44 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Dojo Vitréen		en attente				
Dojo du Plessis		en attente				

Tableau n°4

Nom de l'association	Subvention 2017		Résultat du vote			
	Calcul	Montant				
Ass. Parents d'Elèves APE Ecole R. Doisneau (Arbre de Noël)	6,38 € x 81	516,78€	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Ecole R. Doisneau (Séjour pédagogique primaires)	8,24 € x 53	436,72 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Ass. Parents d'Elèves (APEL) Ecole NDDL (Arbre de Noël)	6,38 € x 216	1 378,08 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
OGEC (cantine) Ecole NDDL	0,81 € x nb repas servis		Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
OGEC NDDL (Séjour pédagogique primaires)	8,24 € x 137	1 128,88 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Association Jardisport Etrellais (AJE) Ecole NDDL	235 €		Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Les Diablotins	1 942,74 €		Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Non : 0
3,2,1 Parents - 1 ^{ère} demande	235 €		Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Non : 0
ALSH Kinderboom (Association sous convention)	Subvention de fonctionnement = 28 764,79 €		Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Non : 0
	Soutien fédéral = 14 890,27 €		Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Non : 0

Vie municipale

Séance du Lundi 16 janvier 2017 (suite)

Tableau n°5

Nom de l'association	Objet de la demande	Subvention 2017	Résultat du vote			
		Montant				
Bibliothèque pour Tous	Achats de livres	644 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Bibliothèque pour Tous	Convention Prêt de livres	0,81 €/jeune 0,40 €/adulte	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
AFN	subvention	8,12 € x 42 = 341,04 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
	pavoisement	33 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
APG	subvention	8,12 € x 2 = 16,24 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Anim'Etreilles *	subvention	0,55 € x 2613 hab = 1437,15 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
ACAE (Artisans & commerçants)	subvention	235 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Tacots et Turbos de Stredell	subvention	235 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Soleil d'Orgue	subvention	16,24 € x 3 = 48,72 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Comice agricole du Pays d'Argentré-du-Plessis	subvention	0,20 € x 2613 hab = 522,60 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0

Tableau n°6

Nom de l'association	Objet de la demande	Subvention 2017	Résultat du vote			
		Montant				
Club de l'Amitié	subvention	8,12 € x 112 adhérents = 909,44€	Votants : 20	Oui : 20	Non : 0	Blanc : 0
Amicale des Sapeurs Pompiers	subvention forfaitaire	235 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Appel Détresse	subvention forfaitaire	185 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
FNATH	subvention forfaitaire	59 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Bistrot Mémoire du Pays de Vitré	subvention forfaitaire	59 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Asso une journée pour un métier	subvention forfaitaire	59 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Rêves de Clowns	subvention forfaitaire	59 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Prévention routière	subvention	59 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Restaurant du Cœur	subvention forfaitaire	59 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
AFM Téléthon	subvention forfaitaire	59 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
CCAS d'Etreilles	subvention	3 000 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0

subvention au CCAS augmente de 500€ car il y a deux semaines d'animations nouvelles (semaine bleue et semaine de la petite enfance).

Le CCAS verse également une subvention de 300 € à EPISOL (épicerie solidaire de Vitré)

- Pour la subvention au comice agricole, les communes de l'ancien canton d'Argentré-du-Plessis se concertent sur un montant par habitant.

Enfin il est précisé que pour les associations n'ayant pas un dossier complet (attestation d'assurance en cours de validité, comptes bancaires certifiés conformes...), les subventions votées par le conseil ne seront versées qu'après réception des éléments manquants ou conformes (mail renvoyé aux associations concernées).

Vote : Vote à main levée

Tableau n°7

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
1-02	Section ZO n°146 et n°205	Laure SEGRETAIN et Félicien CHAUVEL	03 Rue du Capitaine François Guérault 35 370 ETRELLES Et Le haut Gré 35 500 SAINT M'HERVE	489	44 010€
1-33	Section ZO n°180	Delphine CROUTON et Samuel CROUTON	06 Rue du Champ des Oiseaux 35 370 ETRELLES	603	54 270 €

Vie Communale - Renouvellement convention multi-services FGDON 35

le Conseil Municipal décide :

- De renouveler la convention multi-services avec la FGDON 35 pour la période 2017-2020

A l'unanimité

ZAC de la Plesse - Vente de lots

M. FESSELIER, Adjoint à l'urbanisme, présente ce point.

le Conseil Municipal décide :

- De vendre les lots ci-dessous sous les conditions suivantes : (tableau n°7)

A l'unanimité

ZA Piquet-Ouest Vente du lot 2B

M. FESSELIER, Adjoint à l'urbanisme, présente ce point.

La Mairie a reçu une promesse d'achat de la part de la SCI Saint-Pierre, représentée par Mme BERNIER Marie-Cécile, sise 4 bis Rue Saint-Martin 35 700 RENNES, immatriculée sous le RCS n°0810 578260 à Rennes, pour l'acquisition du lot n°2B de la ZA Piquet-Ouest.

M. FESSELIER précise que le terrain est situé entre les entreprises Epoke et SVPR sur la ZA de Piquet-Ouest.

Mme THEOT demande le type de l'activité. Mme Le Maire répond qu'il s'agira dans un premier temps d'un restaurant type bistrot concept assez en vogue, avec une extension potentielle pour un atelier de vente de produits locaux, dans un délai non déterminé à ce jour.

Mme BUFFET souhaite repréciser, à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, la vocation de la zone

Séance du Lundi 16 janvier 2017 (suite)

ZA PIQUET Ouest : ZA = Zone d'activités. En tant qu'élue, elle est régulièrement interpellée par des Etrellais qui pensent « zone artisanale ». Le conseil municipal a validé lors de sa création une zone d'activités à plusieurs vocations (artisanale, commerciale et même tertiaire). Après achat d'un terrain par un entrepreneur ou un investisseur, la collectivité délivre un permis de construire pour un projet identifié, mais n'a pas le pouvoir d'interdire ou d'empêcher des activités rentrants dans les critères artisanaux, commerciaux ou tertiaires ; exemple : la construction par un propriétaire d'un local ou cellule mis(e) ensuite en location.

le Conseil Municipal décide :

- De vendre la parcelle cadastrée ZK n°186 à la SCI « Saint-Pierre », ou toute société s'y substituant, sise 4 bis Rue Saint-Martin 35 700 RENNES, représentée par Mme BERNIER Marie-Cécile, constituant le lot n°2B de la ZA Piquet-Ouest, au prix principal de 90 359.66€
- De préciser que le lot n°2B fait une superficie de 3 032m², et dispose d'une surface de plancher maximale de 2 122m²

A l'unanimité, Pour : 21

Finances locales – Prolongation de la mission d'assistance à l'utilisation de la comptabilité analytique

Mme Le Maire expose,

Dans le cadre du nouveau mandat municipal et de la diminution constante des dotations de l'Etat, la collectivité avait fait le choix d'organiser le pilotage du service finances afin d'établir une nouvelle structuration et de développer des nouvelles fonctions (comptabilité analytique, stratégie financière...).

La Commune avait pris l'assistance de M. Johann LEGENDRE, expert en finances locales, pour la mise en place de la comptabilité analytique.

Sa mission est terminée depuis le 31 Décembre 2016.

Mme le Maire précise, que sur les 46 communes de Vitré Communauté, seule Etrellas a pris le parti de la comptabilité analytique, mise à part Vitré Communauté. C'est un coût certes, mais dans une période de transfert de compétences donc de charges à la communauté d'Agglo et aussi d'austérité demandée aux collectivités, cela sera une plus value d'être commune pilote, pour les coûts de revient déterminés par la comptabilité analytique (coûts qui pourront être des référentiels à l'échelle des 46 communes). Une ébauche sera donnée lors du budget 2017.

le Conseil Municipal décide :

- De prolonger le contrat d'activité accessoire auprès de M. Johann LEGENDRE pour les années 2017 et 2018
- De valider le tarif horaire à 80€ brut (même tarif)

A l'unanimité, Pour : 21

Urbanisme – Opposition au transfert de la compétence « documents d'urbanisme »

Considérant que la Commune d'Etrellas a engagé la révision de son PLU,

Considérant que la Commune entend conserver la compétence « documents d'urbanisme » afin de définir, à son échelle, les évolutions de son territoire et maîtriser son urbanisation,

Les Communes doivent se prononcer dans les 3 mois sur le transfert automatique de cette compétence.

le Conseil Municipal décide :

- De s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme ou de carte communale à la Communauté d'agglomération à compter du 27 mars 2017

A l'unanimité, Pour : 21

Urbanisme – Modification simplifiée n°1 du PLU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a demandé à engager une procédure de modification simplifiée n°1 de son Plan Local d'Urbanisme, pour :

- Modifier le zonage UL en UCs (s pour santé) pour la construction du pôle santé pluri-disciplinaire
- Affecter le rez de chaussée de la maison de santé actuelle à un usage de professions de santé

Madame le Maire précise qu'au vu de l'article L153-45 du Code de l'Urbanisme et des modifications à apporter, la procédure de modification simplifiée peut être mise en œuvre.

D'autre part, Madame le Maire expose que l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme prévoit que le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. A l'issue de cette mise à disposition, le bilan des remarques et observations sera présenté avant l'approbation de la modification pour tenir compte, si besoin de ce dernier.

le Conseil Municipal décide :

- D'émettre un avis favorable de principe sur les modifications envisagées,
- De définir les modalités

Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée auquel sera joint, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées, et d'un registre destiné aux observations, du 06 février 2017 au 06 Mars 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Un affichage en mairie sera réalisé à compter du 18 Janvier 2017 et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Mme Le Maire précise que le dossier

Séance du Lundi 16 janvier 2017 (suite)

de modification simplifiée fera l'objet d'une approbation ultérieure du Conseil Municipal, après que celui-ci ait pris connaissance des observations et remarques des personnes publiques associées et du public.

A l'unanimité, Pour : 21

Finances locales – Demande de subvention au titre de la DETR (Maison de santé)

Le projet consiste en la création d'un programme immobilier neuf, en centre-bourg, qui regrouperait les professionnels de santé.

Mme le Maire informe que la Commune peut bénéficier de subvention au titre de la DETR 2017 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour des projets d'ordre social relatif à l'aide au maintien à l'installation de professionnels de santé (30% maximum avec un plafond de dépense de 400 000€ HT).

Mme Le Maire ajoute que la consultation pour la sélection d'un maître d'œuvre a été lancée en décembre et se termine le 27 Janvier 2017.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'opération et de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de l'État au titre de la DETR 2017, pour le projet de construction d'un pôle santé pluri-disciplinaire à Etrellles. (tableau n°8)

le Conseil Municipal décide :

- De valider l'opération « Construction d'une maison de santé pluri-disciplinaire »
- D'arrêter les modalités de financement de l'opération présentée ci-dessus
- De solliciter une subvention au titre de la DETR 2017

A l'unanimité, Pour : 21

Finances locales – Demande de subvention au titre du FNADT (Maison de santé)

Mme le Maire informe que la Commune peut bénéficier de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), en complément de la DETR, pour la création de maison de santé pluri-professionnelle (15% maximum avec un plafond de subvention de 100 000€).

Après avoir présenté le plan de financement, Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'opération et de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de l'État au titre du FNADT 2017, pour le projet de construction d'un pôle santé pluri-disciplinaire à Etrellles.

le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention au titre du FNADT 2017

A l'unanimité, Pour : 21

Finances locales – Demande de subvention auprès de la Région Bretagne (Maison de santé)

Mme le Maire informe que la Commune peut bénéficier d'une subvention de la Région Bretagne au titre du contrat de Pays-Région pour la création de maison de santé pluri-professionnelle (plafond de subvention à 50 000€).

Après avoir présenté le plan de financement, Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'opération et de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de l'État au titre du contrat de Pays-Région, pour le projet de construction d'un pôle santé pluri-disciplinaire à Etrellles.

le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention au titre du contrat de Pays-Région

A l'unanimité, Pour : 21

Finances locales – Demande de subvention au titre des amendes de police

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé entre les collectivités pour la réalisation d'aménagements de sécurité.

Dans le cadre de l'extension et du réaménagement de la Mairie d'Etrellles, il est prévu de modifier le carrefour de la Mairie afin de renforcer la sécurité, notamment des piétons.

Les travaux relatifs au réaménagement du carrefour sont estimés à 17 382.50€ HT

Les travaux consisteront à :

- Supprimer les parkings en bataille pour créer 2 arrêts minute longitudinaux (face au bureau de tabac)
- Enlever la fontaine du carrefour pour renforcer le cône de visibilité
- Mise en place de potelets de protection pour les piétons
- Créer un accès PMR pour la mairie

le Conseil Municipal décide :

- De valider l'opération « Sécurisation

Tableau n°8

Dépenses	En € HT	Recettes espérées	En €
Etudes préalables	10 000 €	DETR	120 000 €
		FNADT	82 500 €
		Contrat de Pays-Région	50 000 €
Maîtrise d'œuvre	Autofinancement	297 500 €	
Travaux de construction			
Total opération	550 000 €	Total opération	550 000 €

Séance du Lundi 16 janvier 2017 (suite)

du carrefour de la Mairie »

- De solliciter une subvention au titre de la répartition des amendes de police 2017 pour l'opération de « sécurisation du carrefour de la Mairie d'Étrelles »

A l'unanimité, Pour : 21

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciement de la famille BRAULT pour les condoléances de la Commune suite au décès de Clothilde BRAULT.

- Remerciement de Angèle et Marcel FESSELIER pour les condoléances de la Commune suite au décès de Angèle TRAVERS.

- Mme SAVATTE informe que la commission Etrellois aura lieu le 17 Janvier

- M. DAVENEL signale que le problème d'accès aux nouveaux conteneurs semi-enterrés a été résolu dans la journée du 16/01

Mme Le Maire ajoute que les horaires de collecte ont changé depuis le

1^{er} janvier 2017 (information donnée par le SMICTOM par voie de presse dans Ouest France. Pour les sacs jaunes, c'est désormais le mercredi après-midi de 14h à 22h, et pour le bac gris, c'est tôt le vendredi matin, à partir de 6h ! Il faut donc idéalement sortir la poubelle la veille (jeudi soir).

- M. FESSELIER annonce que le nouveau distributeur de billets est en service depuis le 12 Janvier. L'agence postale étant transférée jusqu'en septembre 2017, au rez de chaussée de la maison des associations.

LA SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE
Thème national 2017 : « L'enchantement »

MARS 2017
Organisée par le C.C.A.S en partenariat avec les associations (gratuite pour les familles)

LUNDI 13	MARDI 14	MERCREDI 15	JEUDI 16	VENREDI 17
BougePapotes 3,2,1 Parents 9 h 30 - 11 h Espace Henri Brillant Familles	Espace Jeux Les Diablotins 9 h 30 - 11 h 30 Espace Henri Brillant Parents et assistantes maternelles	Culture Bibliothèque 15 h 30 - 17 h 30 Maison des Associations Tout public	Atelier Musical 321 Parents 10 h - 11 h Espace Henri Brillant Familles	Rencontre intergénérationnelle Maison de Retraite 10 h 15 - 11 h 30 Assistants maternelles Conférence « Instant présent et Enchantement » 3,2,1 Parents 20 h 30 - 22 h / Espace Henri Brillant Tout public

Portes ouvertes

Accueil de loisirs - Kinderboom - Cuisine Instant Gourmand (école publique Accueil de loisirs)	École Publique Robert Doisneau	École Privée Notre Dame de Lourdes (cantine, garderie)
Samedi 11 mars de 9 h à 12 h	Samedi 11 mars de 9 h à 12 h	Samedi 18 mars de 10 h à 12 h

INFORMATIONS PARENTALES
Besoin de faire garder votre enfant, n'ayant pas de mode de garde, la collectivité a réservé des créneaux d'accueil occasionnel et/ou d'urgence (pour 3 h minimum) à la micro-crèche d'Étrelles Bébilou - Eureka - Renseignements sur le site mairie-ville-etrelles.fr, onglet petite enfance

Vie scolaire

École Robert Doisneau fête ses 10 ans !

L'Arbre de Noël a été un beau moment pour les enfants et les familles : chants des enfants, décoration de Noël, ateliers, lâché de ballons...

Cette nouvelle année va être marquée par les 10 ans de l'école Robert Doisneau. Divers temps forts vont marquer ce second semestre : portes ouvertes, fête de l'école.

Les portes ouvertes auront lieu le 11 mars 2017. Nous vous invitons à venir nous rencontrer à l'École.

L'APE a pour rôle de contribuer à la vie et à l'animation de l'école au côté de l'équipe pédagogique. Tout parent désireux de venir nous rejoindre ou nous prêter main-forte lors de ces manifestations, est le bienvenu!

Pour toutes informations, retrouvez-nous sur notre site internet : www.ecole-etrelles-ape.fr

Ou <https://www.facebook.com/ape.robertdoisneau>

APE Robert Doisneau



Informations pratiques

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour avoir plus d'informations.

<http://www.ecole-doisneau-etrelles.ac-rennes.fr>

Pour toute information, vous pouvez contacter l'école au 02.99.96.75.83 le soir à partir de 16h15, le vendredi toute la journée et le midi de 12h à 13h30. Nous accueillons les enfants de la toute petite section au CM2.

L'association propose à la location divers matériels pour vos fêtes, réunions ou événements divers : friteuse, percolateurs, crêpière, congélateur.

Pour plus d'informations : www.ecole-etrelles-ape.fr/location



Vie scolaire

École Notre Dame de Lourdes

Beaucoup d'eau a déjà coulé sous les ponts depuis la rentrée !

Ça tombe bien : notre fil conducteur cette année est l'EAU.

« Des poissons dans l'eau » !

- Dimanche 11 décembre s'est déroulé le 37^e Arbre de Noël de l'école. Les élèves étaient comme des poissons dans l'eau ! Un beau moment entre petits et grands autour des chorégraphies interprétées par chaque classe.

- Des poissons dans l'eau, il y en a aussi dans les bassins aquatiques du jardin des 4 saisons. Chaque semaine, une classe se charge de les nourrir.

« Marins d'eau douce » !

- Avant de participer au Vendée Globe 2024, les 71 élèves de CM vont commencer par s'initier à la voile cinq demi-journées en juin à la base nautique de Haute-Vilaine.

- Une classe a participé cette année au Vendée Globe mais la course virtuelle sur Internet !

APEL

« Au mois d'Octobre, l'APEL a présenté son A.G. Lors de cette soirée, trois nouveaux membres se sont joints à l'équipe. Bienvenus à eux ! Cela nous permettra d'échanger encore plus d'idées pour la vie au sein de l'école.

Un nouveau moment de générosité et de convivialité : le week-end du Téléthon nous tenons à remercier les familles pour leur solidarité. La vente de crêpes et de brioches a de nouveau rencontré un grand succès . Nous remercions également les personnes qui ont participé à la collecte de piles usagées, toujours au profit du Téléthon. Nous vous tiendrons informés du poids total collecté sur le blog de l'école.

Encore un grand moment de convivialité, dimanche 11 décembre,

« Jeux d'eau... et judo »

- Le 8 juin, les 31 élèves de CE2 vont participer aux jeux départementaux de l'UGSEL qui ont pour thème «Rand'eau». Les élèves se rendront à Feins et alterneront randonnées et activités nautiques.

- Le cycle 2 (CP CE1 CE2) plongera dans un projet musique en lien avec le Conservatoire autour du thème... de l'eau.

- Jeux d'eau... Non Judo. Pour la troisième année consécutive, des élèves bénéficieront de cinq séances de judo (CP CE1 CE2) en janvier.

« Escales »

- Au cours de cette croisière 2016/2017, des escales sont aussi prévues pour découvrir de

Dates à retenir :

- Samedi 18 mars : portes ouvertes
- Dimanche 2 avril : défi sportif en famille
- Vendredi 30 juin : kermesse de l'école



petits et grands se sont réunis pour le spectacle de fin d'année. Le thème retenu cette année était l'eau. L'arbre de Noël est encore l'occasion de partager un après-midi chaleureux en famille, entre amis. Les familles ont eu le plaisir de découvrir les danses que leurs chers bambins avaient préparées.

Le 18 mars, lors des portes ouvertes, nous aurons le plaisir d'accueillir les nouvelles familles. Après une visite de l'école par les élèves de Cm2, nous les inviterons à partager un verre de bienvenue.



nouveaux horizons : classe poneys (CE1), rencontres UGSEL, tournois inter-écoles de football et de basket, visite d'une ferme (CE1), permis vélo (CM2), permis Internet (CM2), permis piétons (CE2), création d'un film d'animation (CE2-CM1), carnaval, jardin des 4 saisons...

- Et pour que l'année ne se termine pas pas en queue de poisson, il y aura bien sûr différentes sorties scolaires et la kermesse.

Informations pratiques

- Tél. 02 99 96 62 19
- Mail : endletrelles@wanadoo.fr
- Blog : <http://ecole-ndl-etrelles.over-blog.com>
- Inscriptions/Renseignements : Ne pas hésiter à prendre rendez-vous avec le directeur Roland Bertel.

Portes ouvertes

N'hésitez pas à venir à la pêche aux informations lors des portes ouvertes qui auront lieu le samedi 18 mars de 10h à 12h.

Cette matinée est ouverte à tous !

Courant Mars, nous avons aussi comme projet d'organiser une soirée jeux entre élèves et en famille.

Puis en Avril, un nouveau rendez-vous: le troc livres où les élèves peuvent se faire plaisir à travers la lecture sous toutes ses formes.

L'Apel tient à remercier toutes les personnes qui donnent de leur temps, leur énergie et de leur bonne humeur lors de nos différentes rencontres.

L'équipe de l'Apel.



Vie associative

AJE (Association JardiSport d'Étrelles)

Côté Jardin

Après la pause hivernale, le jardin des 4 saisons va reprendre son activité :

- ateliers avec toutes les classes (récupération de graines, semis, plantations...),
- entretien du jardin avec les enfants (paillage, arrosage...) sur temps de garderie.



En espérant que la récolte soit une nouvelle fois bonne cette année et surtout pour les générations à venir !

Côté Sport

Prenez vos agendas (et vos baskets !) et notez : défi sportif en famille le **dimanche 2 avril 2017** (3^e édition). Ouvert à tous.

N'hésitez pas non plus à venir encourager les élèves de l'école NDL aux tournois inter-écoles de football et de basketball de Vitré qui se dérouleront au printemps.

Les élèves auront également la chance de pouvoir participer à différentes rencontres sportives dans le cadre de l'UGSEL.



3,2,1... Parents

« On ne naît pas parents, on le devient avec ses enfants »

Partageant, depuis septembre 2016, les locaux de l'Espace Henri Brillant (ancienne école publique) avec l'Espace Jeux, l'antenne Ile et Vilaine de l'association 3,2,1...Parents ! propose, à tous les parents et à tous les enfants, des ateliers originaux pour permettre à chacun d'enrichir son expérience de la parentalité dans une dynamique conviviale, bienveillante et respectueuse des rythmes et des besoins de chaque enfant et de chaque famille.

Langue des Signes pour Bébé, Portage physiologique, Atelier des Parents et conférences... notre offre se diversifie d'avantage avec l'ouverture, courant 2017, de nouveaux ateliers : Motricité Libre, Massage pour Bébé, Yoga



Famille et peut-être d'autres encore en fonction de vos demandes et de vos envies...

En dehors de ces temps animés par des intervenants qualifiés et parce qu'on a tous besoin, que l'on soit une Maman ou un Papa, de pouvoir échanger nos petites peines et nos grands bonheurs



de parents en toute simplicité et en toute confidentialité, l'association propose chaque mois, un temps de rencontre, de parole et de partage : les Mamapotes et les Papapotes.

Quant aux enfants, qui eux, se rencontrent par le jeu et le mouvement, les Bougepapotes proposent une matinée par mois pour se sociabiliser et

coopérer tout en s'amusant de 0 à 321 !

Alors n'hésitez plus ! Suivez nous sur Facebook et sur notre site www.321parents.fr, et rejoignez nous pour partager de vrais moments.

L'Équipe de 3,2,1...Parents !

Anim'Étrelles

Depuis plusieurs années, l'équipe d'Anim'Étrelles organise la St Sylvestre « autrement » le midi, du 31 décembre. Cette année, 53 personnes ont assisté au repas dansant et ont pu également jouer aux cartes.

Ce repas s'est déroulé dans la convivialité, la joie et la bonne humeur. Merci à tous les participants et aux bénévoles



ADMR d'argentré-du-Plessis

Des services adaptés à tous

L'Association ADMR d'Argentré du Plessis répond aux besoins de tout public : seniors, personnes en situation de handicap, familles ayant besoin de garde d'enfants ou de soutien ménager...

L'ADMR offre une large gamme de services à domicile (ménage, repassage, préparation des repas, entretien du linge, courses, téléassistance, portage des repas, garde d'enfants, ...) qui permettent de mieux organiser votre vie ou de surmonter des difficultés passagères.

Les bénévoles, acteurs moteurs de l'Association, recrutent et organisent

le travail des salarié(e)s. Ils sont présents pour vous rencontrer, vous écouter et trouver la solution adaptée à vos difficultés. Connaissant bien l'environnement et les contraintes des familles, ils vous accompagnent pour monter les dossiers appropriés (demande de prise en charge).

L'association ADMR d'Argentré du Plessis dessert les communes suivantes : Argentré du Plessis, Le Pertre, Brielles, Gennes sur Seiche, Saint Germain du Pinel, Domalain, Vergeal, Torcé, Etreilles, Erbrée, Mondevert et Bréal sous Vitré.

Chaque service bénéficie d'une réduction d'impôt de 50%...

N'hésitez pas à contacter le bureau pour toutes demandes.

Accueil au public

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

ADMR Argentré du Plessis
11 Rue Alain d'Argentré
35370 Argentré-du-Plessis
Tél : 02 23 55 06 17

Mail : argentre.asso@admr35.org

L'Association recherche également des bénévoles ayant du temps libre, aimant le contact et voulant s'investir dans la vie associative de sa commune.

Pour plus d'information, contactez le secrétariat au 02 23 55 06 17.

AFN

Commémoration du 11 novembre 2016 Etreilles

La cérémonie du souvenir du 98^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918 a rassemblé le dimanche 13 novembre les A.C.A.F.N., les soldats de France, les élus, les enfants des écoles, ainsi que de nombreux habitants de la commune

Après l'office religieux, une gerbe a été déposée au mémorial des guerres
Lecture et prière par le Père Restif

Le président a fait une allocution saluant les victoires remportées. Verdun est la dernière que la France a remporté, grâce aux sacrifices de nos aînés.

Lecture par les enfants des écoles «AU CHAMP D'HONNEUR»

Intervention de Madame le MAIRE pour la lecture du message du Secrétaire d'Etat aux Anciens combattants

Le président fait observer une minute de silence après la lecture des soldats Etreillais morts pour la FRANCE en 1916. Cette minute de silence fut suivie de la Marseillaise



Un vin d'honneur, offert par la commune a clôturé cette cérémonie.

Merci à tous ceux qui ont bien voulu nous accompagner.

Le samedi 12 novembre, un repas a rassemblé 56 convives dans une très bonne ambiance.

MERCI A TOUS.



Cérémonie cantonale, hommage aux morts à Argentré-du-Plessis le 5 décembre 2016

Vie associative

Le club de l'amitié



Le Club de l'Amitié a terminé l'année 2016 avec le plein d'activités, le 14 septembre un gai-savoir (questions-réponses) animé par Claude Canon a réuni 40 participants. Le 30 sept. un concours de belote inter-club, 102 équipes se sont affrontées pour se départager les 4 parties dans une ambiance conviviale remportées par l'équipe Marion-Couet de la Guerche avec 5 237 points suivi par l'équipe Douin de Brielles. Le 06 octobre un repas avec 70 adhérents précédé des élections du tiers-sortant, Lucienne Georgeault, Annick Louaisil, Marie Fesselier, Marie-Jo Pousset ont été réélues, au sein du bureau, Pierre Louis prend la place de secrétaire et Joseph Fadier secrétaire-adjoint. Le 13 Décembre 28 adhérents ont assisté au spectacle de chants et de danses de l'Acadie à la salle Unisson à Bais. Le Samedi 17 Déc. avait lieu au restaurant la Petite-Fringale l'assemblée générale en présence de Madame le Maire suivi d'un repas avec la traditionnelle bûche de Noël et animée de chants et d'histoires par quelques participants ainsi que la chorale. Des remerciements à Clémentine Monnerie pour les nombreuses années d'activités au service du club en tant que trésorière et vice-présidente, des fleurs et des applaudissements lui ont été offerts. Des friandises ont été offertes aux adhérents qui n'ont pu participer pour des raisons de santé.

Le Président.

Appel détresse

L'année 2016 a été marquée par sa 34e année d'existence, toujours soucieuse d'aider les plus pauvres dans les pays d'Afrique surtout à Madagascar.

Inlassablement, des personnes tricotent des couvertures pour donner un peu de confort à ceux qui n'en ont pas.

Les hôpitaux sont demandeurs de draps et tout ce qui convient dans le milieu hospitalier (sauf médicaments). Nous prenons également de la layette pour les maternités et orphelinats, ainsi que du nécessaire d'écoliers.

Les enfants de l'école Notre Dame de Lourdes se sont investis une nouvelle fois dans notre projet en se privant de desserts pendant la période du Carême ainsi que par le repas bol de riz ; ce qui a permis à Monsieur le Directeur de remettre un chèque à l'Association A D qui aide également des enfants par des parrainages.



Merci à tous les enfants, aux parents, au Directeur, à l'équipe éducative pour leur investissement.

Merci à l'entreprise GENDRON qui, depuis 34 ans, achemine bénévolement nos colis sur Nantes à notre centre de regroupement.

Cette année 2016 a également été marquée par un événement particulier.

Tous les ans, le Crédit Agricole d'ILLE et VILAINE récompense des associations locales porteuses de projets humanitaires (Appelé

Trophée de la vie locale). Pour la Caisse Locale d'Argentré, l'A D d'Etelles a déposé un dossier qui a retenu l'attention du jury pour la noblesse de notre projet. Nous avons été récompensés du 2^e prix départemental par la remise d'un trophée et un chèque 600 EUR. Le projet de notre association était : « l'aide à l'alimentation et à l'instruction d'un foyer de jeunes filles au CAMEROUN ».

Merci à tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de notre projet.

Le Bureau

A.S. Etreilles football

En cette fin d'année 2016, l'ensemble des équipes est à mi championnat.

Pour les équipes seniors, le bilan est très encourageant pour l'équipe fanion. Elle occupe la 2^e place du classement. Les notions de PLAISIR, RESPECT, CONVIVIALITE sont au rendez-vous, l'objectif pour cette deuxième partie de saison est de conserver cette place.

Pour l'équipe B les résultats sont plutôt décevants.

Nos jeunes pour les catégories de foot à 11 (U15 à U19) ont rejoint le groupement du plessis depuis le début de saison. Suite à cette intégration, la qualité des séances d'entraînement par catégorie a permis une progression très intéressante pour nos jeunes. Certains jouent dans l'équipe fanion, ou dans les équipes 2 ou 3 en fonction du regroupement qui a été fait. Ce début de saison est très encourageant pour la suite.

Concernant l'école de foot, U6 à U13, nous enregistrons une hausse des effectifs de près de 20%. Nous avons pu constituer 2 équipes pour les catégories U6-U7, U8-U9 et U10-U11 et une équipe U13. Pour l'ensemble de ces catégories, la présence aux entraînements est très importante avec plus de 95% de présents.

Les résultats sont aussi très encourageants sur la 1^{ère} phase, ils doivent se confirmer pour la suite de cette saison.

Retrouvez toutes les informations sur le site du club <http://etrellesfootball.footeo.com/>

Sportivement
Franck MESSU

Nous vous rappelons les dates de nos prochaines manifestations :

- **Super LOTO** le samedi 29 avril 2017 à 20h00 dans l'ancienne salle des sports
- **Tournois Régional des Portes de Bretagne** le samedi 3 juin 2017 à partir de 9h30 avec cette année l'intégration des catégories U11 et U13.



Vie associative

E.S.E basket

**Quand « 2017 »
rime avec « Fête » !**

En ce début d'année, l'ES Basket est en effervescence. En effet le comité de Basket 35 a confié au club l'organisation de la fête du Mini-Basket pour le département d'Ille et Vilaine les **13 et 14 mai 2017** à Etreilles.

Un groupe de travail s'est constitué sous la responsabilité de Gilles Fréreux.

Cette journée rassemblera tous les jeunes basketteurs U7, U9 et U11 du département. Plus de 1200 jeunes sont concernés.

Le samedi 13 mai, nous accueillerons les U7 et U9 et le lendemain dimanche 14 mai, viendra le tour des U11, avec pour les plus petits des jeux sous forme d'ateliers et pour les plus grands des rencontres entre les clubs avec de petits matchs amicaux.

Ce week-end se veut festif et sera placé sous le signe de la convivialité et la bonne humeur. Chaque journée se terminera par un spectacle.

Le club compte bien sûr sur la mobilisation des bénévoles pour ce week-end.

Le 14 janvier 2017 a eu lieu la traditionnelle galette des rois du club, moment toujours apprécié des joueurs et des supporters.

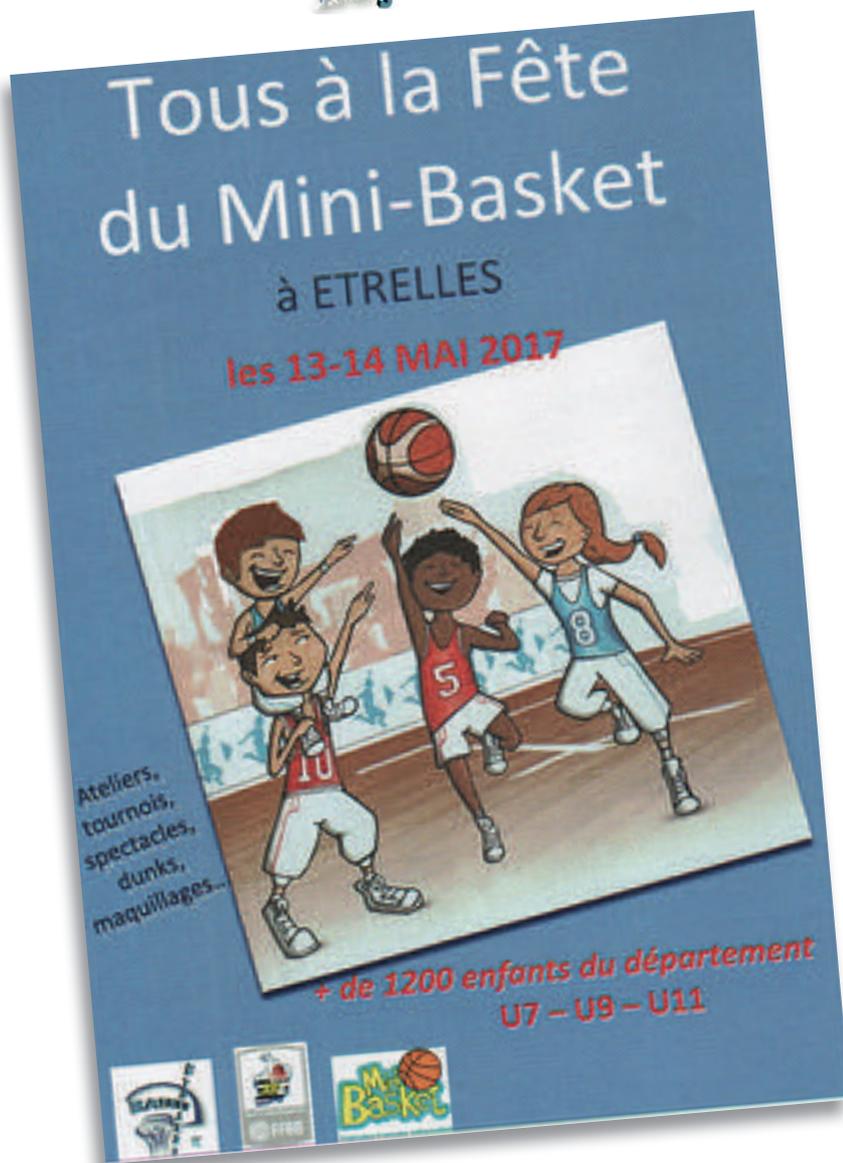
En soirée le bureau a accueilli les sponsors autour d'un apéritif dinatoire.

C'est à cette occasion que Jacques Perrier, membre du Comité Directeur de la Ligue de Bretagne de Basket, a remis la médaille de bronze de la FFBB à Louis Coutard.

Cette récompense est décernée en remerciement de toutes les années passées au service du club d'Etreilles depuis plus de 30 ans, et particulièrement auprès des jeunes en temps qu'entraîneur, mais surtout en tant qu'éducateur. Membre du Comité Directeur de l'ESE durant de nombreuses années, Louis fut aussi l'initiateur de la « soirée choucroute », manifestation mise en place en collaboration avec le club de foot en 1995. Bravo et merci Louis !

Bonnée année 2017 à tous !
Le bureau de l'E.S.E

**Retrouvez les infos et moments
forts du club sur notre site :
<http://www.etrillesbasket.fr>**



Etreilles volley

La saison 2016/2017 est déjà bien avancée avec des résultats mitigés selon les équipes.

Lors du Téléthon, «Etreilles Volley» a souhaité participer à sa façon et s'est engagée à verser 0.50 € par point marqué ce week-end là, ce qui nous a permis de faire un don de 120 €.

N'hésitez pas à nous contacter

Mail : etrellesvolley@gmail.com



Vendredi 12 mai 2017, nous organisons notre tournoi annuel et vous attendons pour partager ce moment convivial. Les inscriptions se feront le soir même à la salle des Sports. Nous attendons des équipes mixtes composées de 4 joueurs avec 2 féminines minimum. Ce tournoi est ouvert à tous ! Venez nombreux pour participer et encourager les équipes!

Gym

Mercredi 25 janvier, le club de gym volontaire d'Etreilles s'est réuni pour sa première Assemblée Générale avec son nouveau bureau.

Cette année, 63 licenciés participent activement aux 3 cours proposés par l'association.

Lundi 14h30 - 15h30 gym douce,
mercredi 19h30 - 20h30 L I A (cours cardio dansé)
et Mercredi 20h30 - 21h30
renforcement musculaire.

L'équipe du bureau souhaiterait une augmentation du nombre de licenciés pour pouvoir maintenir ses 3 cours l'année prochaine.

Il est toujours temps de prendre une licence ou de venir faire un cours d'essai avant de s'engager.

Contact : 06 10 29 35 54
ou president 072@epgv35.fr

SONDAGE



Nous effectuons un sondage concernant les cours de musculation sur appareil.

Nous souhaiterions savoir si des personnes seraient intéressées par la pratique de ce sport dans la salle équipée pour cette discipline à Etreilles.

En fonction des résultats, nous étudierons la possibilité ou pas de la réouverture de cette activité qui serait encadrée par un professionnel.

Réponse à : president072@epgv35.fr



Activités culturelles, sportives et/ou artistiques
Vacances scolaires

10-15 ans : à Etreilles en avril

11-17 ans : à Torcé en juillet et Brielles fin Août

Espaces Loisirs itinérants (ELI) / FSCF 35

Date d'inscription le samedi 4 mars 2017 de 11 à 12 h / Espace
Henri Brillant Etreilles – Documents à télécharger sur le site !



ville-etrelles.fr

Animations (soirées à thèmes,
cinéma, bowling, patinoire,
karting : programme varié ...)

mairie-vitre.com

Des camps
sportifs

Des vacances
détente loisirs

Des stages
multi-nautiques
à la base de
loisirs de Haute-
Vilaine

Et sur ton territoire !

Navette gratuite !

vitrecommunaute.org

Communication
par le C.C.A.S d'Etreilles